

Séance du Conseil communal du vendredi 26 octobre 2001

Communication de M. le Président

Le 24 septembre dernier, Monsieur Michel DAERDEN, Vice-Président du Gouvernement wallon, Ministre du Budget, du logement, de l'Équipement et des travaux publics de la Région wallonne a informé la ville qu'il avait autorisé l'engagement des crédits à hauteur de 1.182.742 francs TVA comprise pour la réalisation de l'éclairage de sécurité des passages pour piétons situés à la Chaussée de Bruxelles aux bornes kilométriques 0.9 et 1.3 soit aux abords de l'école communale et de l'école Saint-François.

Le Collège tient à informer l'assemblée de ces mesures prises en vue de l'amélioration de la sécurité des piétons et plus particulièrement des jeunes étudiants.

1. Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil communal le vendredi 14 septembre 2001. Approbation

CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE

2. Modifications budgétaires n°3 au service ordinaire et n°2 au service extraordinaire pour l'exercice 2001. Approbation

Par délibérations du 13 septembre 2001 et du 24 octobre 2001, le Centre Public d'Aide Sociale a décidé de modifier son budget pour l'exercice 2001.

La modification n°3 présente au service ordinaire :

En recettes

1. Pour les exercices antérieurs

Des recettes en plus de: 24.555.579 F

2. Pour l'exercice propre 2001

Des recettes de prestations en plus de: 1.032.700 F

Des recettes de transfert en moins de: 1.325.709 F

En dépenses

1. Pour les exercices antérieurs

Des dépenses en plus de: 568.363 F

2. Pour l'exercice propre 2001

- Des dépenses de personnel en moins de: 5.737.431 F

- Des dépenses de fonctionnement en plus de: 2.358.792 F

- Des dépenses de transferts en plus de: 2.527.500 F

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire sans solliciter une intervention complémentaire dans la contribution communale et compte tenu du boni, il a été convenu, en concertation avec la ville, de transférer ce boni au fonds de réserve disponible ordinaire.

* * *

La modification n°2 au service extraordinaire repr end exclusivement certains investissements qui étaient prévus au budget de l'exercice en cours et qui seront reportés au budget extraordinaire de l'exercice suivant.

Globalement, les recettes et les dépenses sont ramenées respectivement de 22.296.174 francs à 8.945.333 francs, soit une diminution de 13.350.841 francs.

Le Collège échevinal propose d'émettre un avis favorable au sujet de ces modifications.

CULTES - FABRIQUES D'EGLISE

3. Comptes des Fabriques d'Eglise:

- **compte 1998 de Saint-Amand à Rebaix,**
- **compte 1999 de Saint-Amand à Rebaix,**
- **compte 2000 de Saint-Pierre à Isières. Avis**

En exécution de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, sont soumis à l'avis du Conseil communal les comptes 2000 des Fabriques d'Eglise. Le Collège échevinal propose d'émettre un avis favorable au sujet de ces comptes.

4. Budgets 2000 et 2001 de la Fabrique d'Eglise Saint-Amand à Rebaix. Avis

En exécution de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, sont soumis à l'avis du Conseil communal les budgets 2000 et 2001 de la Fabrique d'Eglise Saint-Amand à Rebaix.

DISTRIBUTION D'EAU

5. Souscription de parts sociales dans le capital du service de distribution de Dendre et Senne en vue de financer l'extension du réseau de distribution d'eau au lotissement sis rue Robert Delange à Villers-Saint-Amand et au chemin de la Cavée à Isières. Approbation

La Société Wallonne des Eaux a transmis des dossiers visant à:

- *La souscription de 175 parts sociales dans le capital du service de distribution de Dendre et Senne. Cette souscription correspond au financement de l'extension du réseau de distribution d'eau pour l'alimentation du lotissement sis rue Robert Delange à Villers-Saint-Amand.*
- *La souscription de 36 parts sociales dans le capital du service de distribution de Dendre et Senne. Cette souscription correspond au financement de l'extension du réseau de distribution d'eau au chemin de la Cavée à Isières.*

Le Collège échevinal suggère d'adopter ces propositions concrétisant l'amélioration du réseau de distribution d'eau.

DOMAINE COMMUNAL

6. Aliénation d'une parcelle cadastrée section C, partie du n°243 B, sise chemin de Stocq à Ostiches. Décision

La Ville est actuellement propriétaire de la parcelle sise Chemin du Stocq à Ostiches.

Les propriétaires dont l'immeuble jouxte cette parcelle, souhaitent en acquérir une partie en vue de rectifier les limites parcellaires de leur propriété.

Le Collège propose donc de vendre de gré à gré la parcelle susdécrite et d'affecter le produit de cette vente à l'acquisition d'autres biens immobiliers.

7. Acquisition d'une emprise cadastrée section C, n° 269 e/partie sise place d'Isières. Décision

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place d'Isières, la Ville a dû réaliser une emprise dans une parcelle sise Place d'Isières.

Le propriétaire accepte de céder ce bien à la Ville.

Le Collège propose donc d'acquérir, pour cause d'utilité publique relative aux travaux d'aménagement de la Place d'Isières, l'emprise sise Place d'Isières.

BATIMENTS COMMUNAUX

8. Travaux de restauration du Moulin d'Ostiches. Lot 1: gros œuvre, parachèvements, équipements. Réception provisoire. Décompte final. Approbation

Le 10 mars 1998, le Conseil communal a approuvé le projet des travaux de restauration du « Blanc Moulin » à Ostiches – Lot 1 : Gros-œuvre, équipements, parachèvements.

Le 23 novembre 1998, le Collège des Bourgmestre et Echevins a désigné en qualité d'adjudicataire l'association momentanée S.A. DHERTE- SPRL LAURENT.

Le 27 octobre 2000, le Collège Echevinal a adopté l'avenant modificatif n°1 augmentant le délai d'exécution de 48 jours calendrier.

En cours de chantier, il a été reconnu nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires justifiés par l'auteur de projet.

Lors de la réception provisoire du 26 octobre 2000, il a été constaté que les travaux et fournitures ont été exécutés selon les conditions du cahier spécial des charges approuvé, à l'exception des points repris en annexe du procès-verbal de réception provisoire.

L'association momentanée S.A. DHERTE –SPRL LAURENT a donc droit au solde de son entreprise.

BATIMENTS SCOLAIRES

9. Travaux de réfection des toitures plates des écoles de Meslin-l'Évêque et du Faubourg de Tournai et remplacement de la chaudière de l'école d'Arbre Projets. Choix des modes de passation des marchés et des financements. Approbation

Très récemment, nos services techniques communaux ont été appelés par les Directions des établissements scolaires de Meslin-L'Évêque et du Faubourg de Tournai pour constater d'importantes infiltrations d'eau au sein des plafonds et par conséquent au sein des systèmes électriques insécurisant ainsi les locaux affectés.

Ces dernières proviennent de la vétusté des plates-formes installées voici 20 ans et ce malgré un entretien régulier.

Pour pallier rapidement à ces problèmes et éviter que des dégradations bien plus importantes encore ne surviennent, l'auteur de projet, Directeur des services techniques communaux a dressé les cahiers spéciaux des charges, métrés et devis estimatifs pour la réfection partielle de la toiture de l'école de Meslin-L'Évêque et pour celle du Faubourg de Tournai.

Au delà, la Direction de l'école d'Arbre nous a signalé de graves dysfonctionnements au niveau de la chaudière. Ces faits ont été vérifiés par les services techniques et ne peuvent perdurer à l'approche de la période hivernale.

Pour résoudre rapidement ce problème qui risque de provoquer des nuisances importantes dans l'organisation des cours dispensés au sein de cette implantation, le Directeur des services techniques communaux suggère de procéder à un marché de fournitures, le démontage et remontage de l'installation pouvant être assurés par la régie communale.

Ces dossiers seront présentés en urgence dans le cadre d'une promesse de principe/promesse ferme auprès du Ministère de la Communauté Française au travers du Fonds des bâtiments scolaires ainsi que du Fonds communautaire de garantie.

ENSEIGNEMENT

10. Acquisition de mobilier scolaire. Choix des modes de marché et de financement

Lors du vote du budget de l'exercice 2001, un crédit pour achat de mobilier scolaire a été inscrit au service extraordinaire.

Suite à une forte augmentation de la population scolaire au 1^{er} septembre de cette année (+ 27 en primaire, + 46 en maternel), le stock de chaises, tables, bancs et pupîtres est épuisé. Il y a lieu de prévoir une réserve de mobilier principalement pour les classes maternelles dont la population augmente sans cesse en cours d'année scolaire.

Afin de permettre aux enseignants et aux enfants de travailler dans des conditions agréables, il est également opportun de remplacer ou d'acquérir de nouveaux éléments de mobilier et accessoires dans certaines implantations, tels que :

- a) meubles de rangement : armoires métalliques, casiers pour pupîtres, meubles bifaces, etc...
- b) bureaux et chaises d'enseignants.
- c) tableaux mural et sur pied.

11. Acquisition de matériel informatique pour les écoles communales (plan pluriannuel). Choix des modes de marché et de financement

Depuis deux ans, notre ville a équipé ses écoles de matériel informatique moderne permettant l'exploitation des nouvelles technologies de l'information dans les classes.

Les investissements sont complétés depuis l'an dernier par un programme conséquent de formation des maîtres.

Ce projet pluriannuel se poursuit, cette année encore, et le Collège propose l'acquisition de nouveaux ordinateurs qui viendront enrichir le parc existant.

12. Mise en œuvre de la formation en informatique d'enseignants. Choix des modes de marché et de financement

Le réseau communal d'enseignement s'est vu doté l'année passée par la Communauté française et la commune de matériel informatique performant ; il est nécessaire d'utiliser les ordinateurs au meilleur de leur possibilité.

Au cours de l'année scolaire 2000-2001, une formation pilote a été dispensée à une trentaine d'enseignants du réseau communal. Cette formation s'est déroulée au sein des écoles communales les mercredis après-midi avec beaucoup de succès.

Il est donc primordial de poursuivre ce projet dans les mêmes conditions. Plus de 23 enseignants désignés pour l'année scolaire 2001-2002 sont vivement intéressés pour intégrer le projet.

Le local informatique de l'école communale de Rebaix possède l'infrastructure requise pour y dispenser les formations.

13. Plan social intégré:

a) bilan des activités 2000 – 2001. Approbation.

b) Identification du projet et du plan financier global 2001. Approbation.

*Dans le courant de l'année 1997, afin de garantir une meilleure stabilité et par là l'efficacité des actions des communes, le Gouvernement Wallon décidait de remplacer les programmes d'actions de lutte contre l'exclusion sociale – à échéance annuelle – par des **plans sociaux intégrés** à échéance triennale (1998 –1999 –2000).*

L'assemblée décidait ainsi, en sa séance du 16 septembre 1997, de souscrire à cette mutation et de déposer un projet permettant la poursuite de l'action menée sur l'entité depuis 1993.

Afin de satisfaire au prescrit de l'article 4 de l'Arrêté ministériel d'octroi de la subvention, le Collège des Bourgmestres et Echevins soumet à l'appréciation du Conseil communal le rapport d'évaluation des actions menées durant le présent exercice.

Durant l'exercice écoulé, les principales activités développées se sont inscrites dans les différents axes déterminés par la Région Wallonne, à savoir :

- *l'insertion sociale et culturelle des jeunes, par le biais*
 - *d'une école de devoirs, développée afin de répondre à des demandes précises émanant de familles défavorisées*
 - *d'une permanence permettant d'orienter les jeunes vers les services les plus aptes à répondre à des besoins identifiés*
 - *d'un projet « volley », ayant pour objectif d'intégrer des jeunes filles, issues de quartiers précarisés, dans une activité sportive leur permettant d'aller à la rencontre d'autres groupes.*

- *la cohabitation et l'intégration harmonieuses des communautés locales, par la mise sur pied d'animations au sein de quartiers spécifiques (Maffle, les « Chauffours », Gibecq, Plaine du Pays Vert).*
- *la prévention de la toxicomanie et le traitement des assuétudes par le biais d'expositions et d'animations de quartier.*
- *la prévention de la délinquance et de la petite criminalité ainsi que l'accompagnement favorisant la réinsertion des délinquants avec le concours du Service (communal) pour l'Insertion et la Prévention qui assure l'encadrement des mesures judiciaires alternatives et plus particulièrement les « travaux d'intérêt général » (22 prestations ont été encadrées en 2001 sur l'entité).*

Au moment de reconduire le projet pour 2002, le Collège Echevinal se propose de poursuivre les activités développées cette année avec un renforcement des activités au sein de quartiers ou villages comme Moulbaix, Ligne, Rebaix, Ghislenghien, le quartier de la gare et le centre-ville.

ESPACE MULTIMEDIA

14. Mise à jour des logiciels des ordinateurs du centre multimédia de la bibliothèque "Jean de la Fontaine". Choix des modes de marché et de financement

L'an dernier, la ville a décidé d'adhérer au projet INTERREG. Le volet informatique de ce projet visait à mettre en place une plate-forme multimédia et des moyens de communication adéquats.

Cette plate-forme permet d'atteindre différents objectifs :

1. *former le personnel communal afin qu'il puisse exploiter pleinement les nouvelles technologies .*
2. *faire bénéficier le monde associatif et les citoyens d'un accès permanent au réseau Internet à travers des initiations et l'utilisation d'un maximum d'outils informatiques*
3. *s'ouvrir au monde au travers d'un programme d'échange avec d'autres villes, et plus particulièrement, celle de Château-Thierry, qui fait l'objet de ce projet Interreg.*

L'espace connaît un vif succès : depuis son ouverture en mai 2000, plus de 2400 citoyens ont profité des services qui y sont offerts : formation, accès Internet gratuit, mise à disposition de CD-ROM.

RENOVATION URBAINE

15. Adoption définitive des plans et tableaux d'expropriation rue des Récollets et rue d'Enghien

Le 14 septembre dernier, vous avez adopté provisoirement les plans et tableaux des biens à exproprier dans le Centre Ancien (rue des Récollets,8 et rue d'Enghien,44 et 52) en vue de solliciter de l'Exécutif Régional Wallon l'octroi de l'arrêté d'expropriation et l'autorisation d'appliquer la procédure d'expropriation d'extrême urgence pour la prise de possession, pour cause d'utilité publique, de ces biens.

Le Collège, dans sa délibération motivée du 22 octobre 2001 relative aux résultats d'une enquête publique, estime qu'il n'y a pas d'entrave à la poursuite de la procédure d'expropriation pour les immeubles rue d'Enghien,52 et rue des Récollets, 8.

Le Collège propose donc :

- *De solliciter de l'Exécutif Régional Wallon, l'octroi de l'arrêté d'expropriation et l'autorisation d'appliquer la loi du 26 juillet 1962 déterminant la procédure d'expropriation*

d'extrême urgence pour la prise de possession pour cause d'utilité publique, des biens repris aux plans et tableaux des biens à exproprier à la rue des Récollets,8 et à la rue d'Enghien,52.

- *D'adopter définitivement à cet effet les plans et tableaux des biens à exproprier à la rue des Récollets 8 et à la rue d'Enghien 52, ayant fait l'objet de son adoption provisoire donnée par délibération précitée du 14 septembre 2001.*

16. Conditions de marchés de services à conclure avec un coordinateur de sécurité et de santé dans le cadre des projets d'extension de l'école de Mainvault, de transformation de l'ancien bureau des postes en hôtel de police et de revitalisation du quadrilatère formé par les rues aux Gâdes, Ernest Cambier, des Frères Gilbert et du Mouton. Choix du mode de passation des marchés et des financements. Approbation

En séance du 29 novembre 1999, le Conseil communal a approuvé le projet de travaux d'extension de l'école communale de Mainvault.

Le 22 mars 1999 et le 31 janvier 2000, le Conseil communal a marqué son accord de principe sur les projets de transformation de l'ancien bureau des postes en hôtel de police et celui de revitalisation du quadrilatère délimité par les rues aux Gâdes, Ernest Cambier, des Frères Gilbert et du Mouton.

Pour ces dossiers, des auteurs de projet ont été désignés sur base des conditions de marché de service arrêtées par le Conseil communal.

Depuis, l'arrêté royal du 25 janvier 2001 concernant les chantiers temporaires ou mobiles en exécution de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs, impose au maître d'ouvrage de désigner, pour les chantiers où interviendront plusieurs entrepreneurs, un coordinateur qui remplit principalement une fonction de conseiller du maître d'ouvrage en matière de sécurité et de santé.

Aussi, dans le cadre des Hôtel de police et revitalisation, il convient de désigner, dans le cadre d'un marché de service, un coordinateur chargé d'une mission complète de coordination lors de la phase de conception du projet et lors de la réalisation des travaux.

Par contre, pour le dossier de l'école de Mainvault, un coordinateur uniquement chargé de la réalisation des travaux devra être désigné.